

Réunion du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 27/03/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien /**formant la majorité des membres en exercice.**

Excusé : JAMET Jérôme (a donné procuration à Thierry CHARRET)

M.GIBERT Dominique, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°24/2023

**Demande de subvention d'Etat - D.E.T.R - Réhabilitation Maison du garde**

**VU** la volonté municipale d'effectuer des travaux de réhabilitation de l'ancienne maison du garde et de la grange annexe en bar-épicerie associative et tiers lieux, bâtiments et esplanade situés aux abords de l'église Saint-Denis, monument historique inscrit du XIIème siècle, au cœur du bourg du village ;

**VU** la volonté municipale de valoriser son territoire, redynamiser son centre bourg et protéger son patrimoine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Confirme** la programmation d'une partie des travaux sur l'exercice budgétaire 2023 et l'inscription de la dépense correspondante au budget primitif ;

Le montage financier est en cours et une première estimation du projet s'élève à 336 000 euros HT.

**Sollicite** l'Etat au titre de la D.E.T.R pour l'obtention d'un subventionnement partiel des travaux H.T.

Une recherche de 80% au total de subventionnement public est en cours. La Région s'est engagée dans le cadre de son Contrat Région 2023-2026 à subventionner l'opération à hauteur de 40%. Le Conseil départemental de l'Allier est sollicité parallèlement, au titre du dispositif d'aide au bâti. Le solde sera autofinancé ou financé par un recours à l'emprunt.

**ADOpte à l'unanimité** la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.  
CHAZEMAIS, le 4 avril 2023  
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

